



Conseil Municipal du 22 février 2021 à 9 heures
à l'Espace Daudet

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le VINGT DEUX FEVRIER à NEUF HEURES, le Conseil Municipal de la Commune d'ORANGE, légalement convoqué par le maire le 15 février 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à ORANGE, afin de garantir le respect des mesures de distanciation sociale et la protection des personnes vulnérables, en session ordinaire du mois de FEVRIER ;

*Sous la présidence de Monsieur Jacques BOMPARD, **Maire***

ETAIENT PRESENTS :

*M. Jacques BOMPARD, M. Yann BOMPARD, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Denis SABON, Mme Joëlle EICKMAYER, M. Jean-Pierre PASERO, Mme Muriel BOUDIER, M. Jonathan ARGENSON, Mme Marcelle ARSAC, M. Claude BOURGEOIS, Mme Catherine GASPA, **Adjoint***

*M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, M. Patrice DUPONT, Mme Christiane LAGIER, Mme Christiane JOUFFRE, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Xavier MARQUOT, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Christine LOPEZ, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, M. Nicolas ARNOUX, Mme Fabienne HALOUI et Mme Yannick CUER, **Conseillers Municipaux**.*

Absents excusés :

Mme Marion STEINMETZ-ROCHE qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre PASERO

Mme Marie-France LORHO qui a donné pouvoir à M. Jacques BOMPARD

Mme Aline LANDRIN qui a donné pouvoir à M. Jonathan ARGENSON

Mme Céline BEYNEIX qui a donné pouvoir à Mme Valérie ANDRES

M. Patrick SAVIGNAN qui a donné pouvoir à Mme Fabienne HALOUI

Absents:

M. Bernard VATON

Mme Carole NORMANI

M. Gilles LAROYENNE

Mme Déborah SOLIMEO

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Nicolas ARNOUX est nommé secrétaire de séance.



Monsieur le Maire soumet le procès-verbal sommaire de la séance du 4 décembre 2020 à l'approbation du Conseil. Ce dernier est approuvé à l'unanimité, avec 3 abstentions (Mme Fabienne HALOUI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Yannick CUER).

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

1. SOLLICITATION DE LA DENOMINATION DE « COMMUNE TOURISTIQUE » POUR LA VILLE D'ORANGE

 Le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique.

31 VOIX POUR

ADOpte A L'UNANIMITE



RAPPORTEUR : Monsieur Yann BOMPARD

2. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

 Le Conseil Municipal **ADOpte** le règlement intérieur du Conseil Municipal.

3 VOIX CONTRE (Mme HALOUI, M. SAVIGNAN, Mme CUER) 28 VOIX POUR

ADOpte A LA MAJORITE



3. ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 529/2020 ET MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR LA FORMATION DES ELUS

 Le Conseil Municipal **ABROGE** la délibération n° 529/2020 concernant l'approbation du règlement intérieur pour la formation des élus, approuvée lors de la séance du 20 octobre 2020 et **ADOpte** le nouveau règlement intérieur pour la formation des élus modifié.

31 VOIX POUR

ADOpte A L'UNANIMITE



4. DENOMINATION DE LA NOUVELLE VOIE AMENAGEE DANS LE CADRE DE LA CREATION DU PARC RELAIS D'ORANGE - PEM – AVENUE SAINT-CHRISTOPHE DE LYCIE

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE DE DENOMMER** la nouvelle voie aménagée dans le cadre de la création du Parc Relais d'Orange – PEM : AVENUE SAINT-CHRISTOPHE DE LYCIE et **PRECISE** que la confection et la mise en place de la plaque restent à la charge de la Ville.

31 VOIX POUR

ADOpte A L'UNANIMITE



5. CHANGEMENT DE DENOMINATION DE LA RUE DES LILAS DANS LE TRONÇON COMPRIS ENTRE LA FUTURE AVENUE SAINT-CHRISTOPHE DE LYCIE ET L'AVENUE DE L'ARGENSOL

↳ Le Conseil Municipal **DECIDE DE CHANGER** la dénomination la rue des Lilas dans le tronçon compris entre l'avenue Saint-Christophe de Lycie et l'avenue de l'Argensol sur environ 100 mètres, **DIT** que le début de la voie sur environ 100 mètres devient avenue Saint-Christophe de Lycie et **INDIQUE** que la numérotation métrique en vigueur sur ce tronçon reste inchangée.

31 VOIX POUR

ADOpte A L'UNANIMITE



6. CONVENTION TRIPARTITE – ENEDIS – FREE – COMMUNE D'ORANGE – RELATIVE A L'USAGE DES SUPPORTS DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE BASSE TENSION (BT) ET HAUTE TENSION (HTA) AERIENS POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

↳ Le Conseil Municipal **APPROUVE** la convention tripartite ENEDIS – FREE – COMMUNE D'ORANGE relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité Basse Tension (BT) et Haute Tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques, **DIT** que la commune percevra une redevance d'utilisation par support ou le cas échéant par traverse à hauteur de 27,50€ HT non assujettie à la TVA (montant de référence de l'année 2015), facturée en une fois, par tranche de travaux réalisés sur un semestre, pour la durée de mise à disposition des supports de 20 ans et **PRECISE** que ce montant fera l'objet d'une facturation semestrielle par la Commune (AODE) au Maître d'Ouvrage ou à l'opérateur, en fonction du nombre de supports qui auront été mis à disposition durant cette période

1 ABSTENTION (Mme CUER)
30 VOIX POUR

ADOpte A L'UNANIMITE



RAPPORTEUR : Madame Catherine GASPA

7. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES REVES BLEUS » - ANNÉE 2021 – PREMIER VERSEMENT

👉 Le Conseil Municipal **DECIDE D'EFFECTUER** un premier versement de la subvention allouée pour l'année 2021 à l'association « LES REVES BLEUS » d'un montant de 25 000 €, **DIT** que cette association a satisfait aux conditions de déclaration prévues par la réglementation, et **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2021, fonction 60, nature 6574.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote pour ce dossier.

29 VOIX POUR

ADOpte A L'UNANIMITE



8. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ORANGE FOOTBALL CLUB » - ANNÉE 2021 – PREMIER VERSEMENT

👉 Le Conseil Municipal **DECIDE D'EFFECTUER** un premier versement de la subvention à l'association « ORANGE FOOTBALL CLUB » d'un montant de 15 000 €, somme qui sera déduite de la subvention allouée pour 2021, **DIT** que cette association a satisfait aux conditions de déclaration prévues par la réglementation et **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2021, fonction 40, nature 6574.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote pour ce dossier.

29 VOIX POUR

ADOpte A L'UNANIMITE



9. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « TEAM ORANGE MANAGER EDUCATIF » DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE PLUSIEURS ÉVÈNEMENTS

👉 Le Conseil Municipal **DECIDE D'ALLOUER** une subvention exceptionnelle à l'association « TEAM ORANGE MANAGER EDUCATIF » pour un montant de 1 000, **DIT** que cette association est déclarée conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 et **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021, fonction 40, nature 6745.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote pour ce dossier.

M. Patrice DUPONT, du fait de sa qualité de Président de cette association, quitte la séance pour ce dossier.

28 VOIX POUR

ADOpte A L'UNANIMITE



10. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « CHATS SANS TOI »

Le Conseil Municipal **DECIDE D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle à l'association « CHATS SANS TOI » d'un montant de 750 €, **DIT** que cette association a satisfait aux conditions de déclaration prévues par la réglementation et **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2021, fonction 025, nature 6745.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote pour ce dossier.

29 VOIX POUR

ADOpte A L'UNANIMITE



RAPPORTEUR : Monsieur Pierre MARQUESTAUT

11. ACHAT DE 2 BUS POUR LE SERVICE TRANSPORT VIA L'UGAP

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** les offres économiquement avantageuses présentées par l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) pour l'achat de 2 bus de marque HEULIEZ pour le transport de personnes s'élevant à la somme H.T. de 224 174,60€ / bus soit une dépense totale de 448 349,20 € HT et **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2021.

31 VOIX POUR

ADOpte A L'UNANIMITE



12. AVENANT DE PROLONGATION EN VUE DU TRANSFERT DE COMPETENCE - MARCHE 63-17 SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES ANNEES 2017-2021

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'avenant avec la société SUD EST MOBILITES pour la prorogation de la durée du marché de 6 mois.

2 ABSTENTIONS (Mme HALOUI, M. SAVIGNAN)
29 VOIX POUR

ADOpte A L'UNANIMITE



La séance est levée à 10h30

Vu pour être affiché le : 26/02/2021

et publié sur le site internet de la Ville

*Conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Les délibérations peuvent être consultées auprès des
services intéressés conformément à l'article L 2121-26 du
Code Général des Collectivités Territoriales.*



Le Maire,

Jacques BOMPARD.